FONDÉ en 1891

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMERO 15 CENTIMES

Lundi 21 Juin 1920

ACTION NÉCESSAIRE

La question angoissante des expulsions de locataires n'est pas résolue par une circulaire ministérielle et pour mettre fin aux abus une loi s'impose.

Notre campagne contre les révoltants abus de la hausse excessive des loyers et les trop fréquentes expulsions de familles miséreuses commence à porter ses fruits.

Inspiré de sentiments de stricte justice, le Préfet du Nord a ordonné une enquête sur la genèse de la scène navrante de la rue Saint-Etienne, relatée ici et nous croyons savoir qu'il est disposé à faire exercer des poursuites contre la propriétaire expulseuse, pour spéculations illicites.

De son côté, à la suite de notre impartial exposé des faits scandaleux perpétrés en plein cœur de notre ville, sous le couvert des lois et avec le concours de leurs représentants, le Maire de Lille, comme on l'a lu hier dans le « Réveil », vient d'adresser au Ministre de la Justice une lettre alarmée, appelant l'attention du Gouvernement « sur une question intéressant au premier chef nos régions dévastées. »

En termes pressants et énergiques, il réclame l'application immédiate de la circulaire ministérielle du 12 mai 1919, « qui ordonne la suspension des mesures d'expulsion, tant que les locataires intéressés n'ont pas trouvé de logement. »

A titre documentaire, voici le texte de cette circulaire, adressée à cette date aux préfets par M. Pams, alors ministre de l'Intérieur :

M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a adressé à MM. les officiers ministériels, en matière d'expulsion de locataires, des instructions destinées à concilier, dans la mesure du possible, les droits de l'humanité avec le respect des décisions judiciaires.

Il a prescrit, à cet effet, de la manière la plus formelle, aux huissiers, de ne mettre à exécution les décisions d'expulsion, qu'après avoir recueilli auprès des commissaires de police de quartier ou de localités, tous renseignements utiles et s'être assurés que les familles intéressées, au cas où elles n'auraient pas de leur initiative trouvé un nouveau logement, seraient pourvues d'un asile, au besoin par l'assistance publique, à la diligence de ces fonctionnaires.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter MM. les commissaires de police, à prêter leur concours aux officiers ministériels, dans le sens des prescriptions de M. le Garde des Sceaux, et à assurer, par une coopération aussi efficace que possible, l'application des mesures intéressant à un haut degré la tranquillité publique et la paix sociale.

Il importe de faire remarquer qu'une circulaire ultérieure du même ministre est venue contrecarrer et même détruire la précédente.

Le 12 novembre 1919, M. Pams écrivait en effet aux Préfets :

M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a appelé mon attention sur l'interprétation abusive qui serait donnée par certains commissaires de police, à ma circulaire du 12 mai dernier, relative à la coopération de ces fonctionnaires et des huissiers, en matière d'expulsion de locataires.

Certains commissaires auraient conclu de ces instructions qu'il leur était loisible de refuser péremptoirement leur concours aux huissiers chargés d'expulser des locataires, lorsque ces derniers ne sont pas assurés d'un nouveau domicile.

Or, cette interprétation aboutit à une véritable illégalité. La conciliation des droits de l'humanité avec le respect de la chose jugée, préconisée par ma circulaire précitée, ne peut aller jusqu'à la méconnaissance des prescriptions de la formule exécutoire, mise au pied des décisions de justice.

D'accord avec M. le Garde des Sceaux, j'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien, tout en insistant auprès des commissaires placés sous vos ordres, leur prescrire, dans un intérêt primordial d'humanité autant que dans celui de l'ordre public, de prêter leur concours le plus efficace possible en vue du logement des expulsés, de leur rappeler qu'ils ne peuvent, en présence d'une réquisition formelle, refuser leur assistance aux huissiers chargés de procéder à l'exécution des décisions régulières et définitives de justice.

Malgré les louables sentiments qui l'ont inspirée, l'intervention du Maire de Lille restera donc inopérante, parce que la circulaire du 12 mai 1919, dont il réclame l'application, a été annulée par celle du 12 novembre de la même année.

Le remède au mal social dont souffre le pays tout entier et en particulier notre région dévastée, où la crise du logement se fait plus durement sentir, apparaît dans le vote d'une loi de portée générale, limitant les augmentations des loyers et fixant les conditions des congés, pour brider les spéculations cyniques.

Cette action législative s'impose d'urgence, non seulement pour la tranquillité publique et la paix sociale, mais aussi dans l'intérêt national et comme un devoir d'humanité.

Les expulsés ne sont jamais des nouveaux riches. Ils appartiennent tous à la classe exploitée des prolétaires.

Chassés du minable logis où s'abritait leur misère et dans l'impossibilité de trouver à se caser dans nos cités surpeuplées, ils vont demander asile à des parias comme eux, parents ou amis qui déjà s'étiolent dans des taudis sans lumière et sans air, ardents foyers de tuberculose, plus tueuse que la guerre.

Pour des appétits de vautours, va-t-on sacrifier plus longtemps des forces vives du peuple producteur ?

E. POLVENT.

On a des nouvelles favorables de M. Deschanel

Paris, 19 juin. — Au cours du Conseil de Cabinet d'hier, M. Millerand a communiqué des nouvelles très favorables provenant du médecin de M. Deschanel au sujet de la santé de celui-ci.

Selon une personnalité politique, M. Deschanel présiderait la fête nationale et le Conseil des Ministres pendant le voyage de M. Millerand aux régions libérées.

Les cheminots révoqués demandent leurs passeports pour la Russie

A CE PROPOS, LA C. G. T. ECRIT A M. MILLERAND

Paris, 19 juin. — Conformément aux dispositions prises par la Commission administrative de la C. G. T. dans sa séance du 17 juin, le Bureau confédéral a adressé au Président du Conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil,

Vous n'ignorez pas qu'à la suite des récentes grèves des Chemins de fer, de nombreuses radiations ont été prononcées dans le personnel, et que des ateliers ont été licenciés.

Un nombre considérable de travailleurs sont ainsi sans emploi, ce qui les met dans l'impossibilité de subvenir à leur existence par leur activité professionnelle.

Frappés d'index dans ce pays, et désireux de vivre et de faire vivre leur famille par leur travail, ils ont songé à s'expatrier.

De nombreux centres, notamment Périgueux, Saintes, La Roche-sur-Yon, Saint-Pierre des Corps, etc., nous parviennent de nombreuses demandes d'ouvriers qui songent à se rendre en Russie.

Nous sommes prêts à vous communiquer une liste nominative globale des personnes ainsi désireuses d'obtenir leur passeport, et nous espérons que vous voudrez bien le leur accorder.

Veuillez agréer, M. le Président du Conseil, l'assurance de notre considération.

Le Bureau confédéral. »

Le prêtre voleur de Raismes a aggravé son cas

Pris en flagrant délit, il se conduisit comme un apache

Nous avons relaté hier l'affaire des vols au magasin de ravitaillement de Raismes, où, pendant la nuit, un ecclésiastique fut surpris en flagrant délit de vol de vin.

Voici sur cette affaire des renseignements complémentaires :

Mme Durot, gérante du magasin municipal de ravitaillement, avait signalé à notre ami Dussart, maire de la commune, que des vols de vin étaient commis dans le magasin.

Les gardes Raux et Coudoux furent chargés par Dussart d'exercer une surveillance nocturne et, dans la soirée du 10 de ce mois, vers 23 h., le garde Raux vit le vicaire de la paroisse, le sieur Désormais, 38 ans, qui escaladait le mur des magasins.

Au moment où il s'apprêtait à tirer du vin au tonneau, Raux l'empoigna à la gorge. Le vicaire se débattit et mordit le garde à la main droite.

Coudoux accourut aux appels de son collègue, et le doux vicaire fut maîtrisé et conduit chez Dussart.

Après avoir débité quelques mensonges, le vicaire passa des aveux.

Notre ami Dussart a déposé une plainte contre ce triste personnage, et une enquête est ouverte.

Carnaval d'Eté

Je lis dans le « Matin » du 18 courant :

LA JOURNEE DES SALOPETTES

« C'est demain, samedi, qu'aura lieu la pittoresque « manifestation » organisée par « Comœdia » **contre la vie chère.**

Des milliers de Parisiens, appartenant au monde le plus élégant, paraîtront en salopette, au bois, au bal, sur les boulevards. On se réunira à « Comœdia », pour se rendre au pavillon d'Armenonville, où aura lieu le déjeuner, après quoi « les manifestants » assisteront à une matinée « Aux Ambassadeurs », iront ensuite prendre le thé « au Claridge » et de là, se rendront « chez Mistinguett », pour danser. La soirée se terminera « à l'Olympia », où aura lieu une grande redoute de nuit ».

***

Travailleurs, produisez; faites dix et douze heures par jour pour entretenir les manifestations de ce genre, qui doivent vous défendre contre la vie chère !!

Eugène DELARUE,
Secrétaire de l'Union des Syndicats de Douai et environs.

Qui veut trop prouver ne prouve rien

LA « JOURNEE DES SALOPETTES » LE PROUVE BIEN

Paris, 19 juin. — Ce matin a commencé la « Journée de la Salopette », organisée pour protester contre la vie chère et dont le but est d'amener la baisse du prix des vêtements.

Les participants à cette manifestation, appartenant en général au monde des artistes, s'étaient donné rendez-vous, à 10 heures, boulevard Poissonnière.

Les hommes avaient enfilé la cotte bleue et endossé la petite veste de même couleur. Quelques-uns étaient revêtus de la combinaison « kaki » des mécaniciens d'aviation.

Quant aux femmes, si quelques-unes avaient suivi l'exemple de leurs compagnons, en portant crânement la cotte et la veste, ce qui leur donnait l'air de « titis parisiens », les autres, en grande majorité s'étaient fait confectionner de petites robes en toile bleue toutes simples qui avaient un joli petit cachet et leur allaient à ravir.

Le départ des grands boulevards a eu lieu en auto-cars sous l'œil amusé de quelques centaines de curieux.

Les « salopettistes » se sont rendus à l'Ermitage, au Bois de Boulogne. Leur désir qui était de se promener aux Acacias n'a pas été exaucé. L'heure tardive à laquelle ils sont arrivés a empêché l'exécution de cette partie du programme. Du reste, le temps maussade avait fait déserter la belle allée de tous ses habitués et l'effet que pensaient produire les « salopettistes » aurait été certainement manqué.

Ils oublièrent d'ailleurs rapidement ce contretemps et après avoir pris l'apéritif, remontèrent en autos pour aller déjeuner dans le plus grand restaurant du Bois.

Leurs allées et venues dans le Bois ont passé tout à fait inaperçues. Seuls quelques ouvriers, qui se trouvaient à proximité de leurs différentes stations, s'arrêtèrent un moment à contempler ces personnes de bleu vêtues.

La « Journée de la Salopette » continua l'après-midi et le soir dans les music-halls, théâtres, thés et bals.

En somme, cette manifestation qui devait avoir d'après les organisateurs, un effet si salutaire pour tous, n'aura été qu'une partie de plaisir pour les protestataires.

Fin du lock-out Marseillais

Marseille, 19 juin. — Les pourparlers entre délégués patronaux et ouvriers métallurgistes et électriciens, dirigés par M. Thibon, préfet des Bouches-du-Rhône, viennent d'aboutir à un accord entre les deux parties.

Le conflit est terminé. Les ateliers et chantiers lock-outés rouvriront lundi.

Le Cinquantenaire de la République

Paris, 19 juin. — La revue traditionnelle du 14 Juillet aura lieu au Champ de Courses de Vincennes. A l'occasion du Cinquantenaire de la République, les mêmes troupes seront passées en revue, sans doute à Longchamps, le 4 septembre.

La retraite des travailleurs de l'Etat

Paris, 19 juin. — Le congrès des travailleurs de l'Etat a continué hier matin l'examen de la question des retraites qu'il voudrait de 3.500 francs à 55 ans pour les hommes et de 2.200 francs à 50 ans pour les femmes.

Un texte a été adopté qui précise les modalités de la collaboration de l'Etat et du personnel à la réalisation de ces retraites.

LA CONDAMNATION DE BROUTCHOUX

Paris, 19 juin. — A la fin de janvier dernier, la police arrêtait une bande de voleurs de gares.

Malgré ses protestations, Broutchoux, qui était parmi les inculpés qui plaidaient la bonne foi, a été condamné à 13 mois de prison, 1.600 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour.

Sur appel, Broutchoux a eu sa peine réduite à 8 mois de prison.

Une belle prime à gagner

Cette prime s'élève à 32.500 francs. Elle sera attribuée à la personne qui parviendra à faire arrêter un nommé Fried Joseph, 40 ans, taille 1 m. 69, brun, teint blême, qui s'est rendu coupable de nombreux vols qualifiés, dont le montant dépasse deux millions de francs. Il s'agit surtout de bijoux, pierres précieuses, diamants, etc. Signes particuliers : l'individu recherché bégaye beaucoup, ses lèvres se contractent quand il veut parler, tic nerveux très prononcé.

Voilà une belle occasion de gagner une somme assez rondelette, mais surtout qu'il n'y ait pas de méprise.

M. Wargnier, commissaire central, à Amiens chargé de cette affaire, recevra toutes les personnes qui pourront lui fournir des indications utiles.

Une Manifestation Nationale en l'honneur des Régions Libérées

Paris, 19 juin. — Sous la présidence de M. Poincaré, président de l'Union des grandes associations françaises pour l'essor national, a eu lieu aujourd'hui, à quinze heures, une grande manifestation solennelle en l'honneur des régions libérées au grand amphithéâtre de la Sorbonne. Cette manifestation a pour objet de rappeler l'étendue des ravages subis par les régions dévastées, de montrer l'effort accompli par la France pour reconstituer les régions libérées, et de susciter à travers tout le pays des parrainages de ville à ville, d'école à école, en faveur des régions libérées.

M. Ogier, ministre des régions libérées ; M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique ; le maréchal Foch ; MM. Léon Bourgeois, président du Sénat ; Baillet, président de la Fédération des associations départementales de sinistrés ; les maires des villes y ont pris la parole. Toutes ces déclarations seront lues demain, 20 juin, au chef-lieu de chaque département, au cours d'une manifestation organisée par l'Union des grandes associations françaises.

LE DISCOURS DE M. POINCARE

Lorsque M. Poincaré, suivi de toutes les personnalités officielles qui assistaient à la manifestation a fait son entrée dans le grand amphithéâtre, la salle entière s'est levée pendant que la musique de la Garde Républicaine jouait la « Marseillaise ».

La salle était ornée de faisceaux de drapeaux tricolores. Des gardes républicains en grande tenue étaient placés près des portes et sur l'estrade de chaque côté du piédestal qui, au milieu supporte le buste de la République.

M. Poincaré a pris aussitôt la parole. Il a prononcé sa déclaration avec une grande énergie. Sa conclusion a été accueillie par de vifs applaudissements. La voici :

« Aujourd'hui, quelles que soient les promesses de notre loi sur les dommages de guerre, quels que soient les solennels engagements pris par l'Allemagne dans le traité de paix, quels que soient les efforts du gouvernement et des Chambres, un grand nombre d'émigrés n'ont pas encore d'asile pour rentrer dans leur pays natal, une multitude d'autres gîtent misérablement dans des abris provisoires, beaucoup attendent vainement les matériaux et la main-d'œuvre qui leur permettront enfin de reconstruire leurs maisons. Tous cependant patientent et résistent aux mauvais conseils du découragement. Faisons en sorte que bientôt se réalisent leurs espérances que leur soient accordées sans retard les réparations auxquelles ils ont un droit sacré, que leur longue ténacité reçoive enfin sa légitime récompense. Veillons tous ensemble à ce que l'Allemagne qui a payé de la défaite une agression préméditée, ne se dérobe pas à ses obligations; et jurons que dix départements français ne resteront pas plus longtemps, dans la paix victorieuse, condamnés à la misère et à la désolation ».

Après lui, ont parlé successivement MM. Baillet, Deschamps, les Maires de plusieurs villes.

POUR LA REPARATION INTEGRALE

M. BAILLET, président de la Fédération des Associations Départementales de sinistrés, s'est exprimé ainsi :

« Intégralité et priorité : telles sont les deux assises fondamentales de la Reconstitution des régions dévastées.

« Cette reconstitution est fonction de l'application du Traité de Versailles.

« — Que la première soit large, bienveillante et sans retard.

« — Que la seconde soit immédiate, inflexible et sans concession, et les départements du Nord et de l'Est, qui ont monté, aux prix de quels sacrifices, la « garde aux frontières de la liberté », étonneront le monde par la rapidité de leur renaissance.

« Et cela sera, si nous restons unis pour la Paix, comme nous l'avons été pour la Victoire ».

M. LERNAUDE, président du comité d'action pour les réparations intégrales des dommages causés par la guerre, parle au nom du droit et de la justice et dit que cette fois-ci encore la France a donné au monde un exemple d'initiative hardie et des idées généreuses. Le principe des réparations doit recevoir son application intégrale, car il n'y a pas de prescription contre le droit éternel, contre l'immortelle justice.

AU SECOURS DES REFUGIES

M. DESCHAMPS, président de l'Union des Comités centraux des réfugiés des départements envahis, dit que les réfugiés demandent que les ruines matérielles soient relevées et qu'on aide à secourir les réfugiés ; il le demande surtout à la France dont le salut a eu pour rançon une effroyable misère.

LE SALUT DE L'ALSACE

Le maire de Thann a apporté le salut de cette ville d'Alsace, qui passa des années de guerre sur la ligne de feu et qui aujourd'hui se montre aussi vaillante que pendant la guerre, déjà elle renaît de ses ruines, et elle affirme sa volonté de vivre et de reconstruire.

SAINT-QUENTIN RAVAGEE

Le Maire de Saint-Quentin parle ensuite. Il rappelle toutes les vexations que subit cette ville méthodiquement dévastée et ravagée par les Allemands. Après avoir détruit ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils dérobèrent jusqu'aux collections d'échantillons et de dessins.

Les Allemands se sont rendu compte de l'étendue des désastres qu'ils ont causés puisque le commandant de la place, le comte Bernstorff, le 16 août 1918, les évaluait à trois milliards.

Le Maire de Saint-Quentin estime que ces dommages le responsable doit les payer.

ARRAS APPELLE A L'AIDE

L'adjoint au Maire d'Arras lit ensuite la déclaration du Maire, parlant au nom de la ville qui constituait pendant la guerre le pivot des armées appelées à défendre la côte. Il invoque les monuments historiques détruits, les campagnes environnantes bouleversées et ruinées, et il montre les habitants de la région reconstruisant leurs maisons et relevant leurs ruines. Arras réclame une aide pour lui permettre d'organiser sa vie en rapport avec son importance future ; déjà, la ville de Marseille, sa généreuse marraine, lui apporta un premier concours, mais Arras pense actuellement que l'aide du Gouvernement ne lui manquera pas.

ARMENTIERES, PAUVRE ET FIERE

La déclaration du maire d'Armentières se termine ainsi :

« Je me tourne vers M. le ministre des Régions Libérées, dont nous apprécions le puissant effort et je lui dis : dans notre ruche industrielle, il manque beaucoup de cellules ; nos ouvriers ne peuvent rentrer parce qu'ils ne trouvent pas à se loger.

« Donnez-leur des abris Donnez à nos industriels les moyens de terminer la reconstruction de leurs usines et nous ne penserons plus à nos terribles épreuves que pour en tirer une leçon de courage et d'énergie ».

LES ECOLES DES TERRES MARTYRES

M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique, parlant à son tour, est heureux de dire en public ce que lui apprennent les rapports de ses inspecteurs. Trois mille deux cents écoles des terres martyres ont déjà trouvé des marraines. Le ministre fait appel à la charité et au patriotisme de la jeunesse. Il faut que d'ici peu, il n'y ait plus une seule école abandonnée et que tout repousse sur cette « terre sacrée », dont Hindenburg avait dit un jour que pas un brin d'herbe ne repousserait plus jamais.

LE GOUVERNEMENT AGIT

La déclaration de M. Léon Bourgeois, président du Sénat, a été lue par M. Léon Robelin, secrétaire générale de la Ligue de l'Enseignement. M. Léon Bourgeois rappelle que par l'entremise des Associations qui s'organisèrent dans nos dix départements, nous avons pu faire parvenir aux innombrables réfugiés une aide morale et matérielle. Aujourd'hui, le plus grand nombre de nos concitoyens dispersés ont rejoint la terre natale, mais, hélas ! ils y ont trouvé les ruines amoncelées, le sol bouleversé, la terre, encore parsemée de projectiles et d'explosifs. Notre tâche est loin d'être accomplie. Le gouvernement de la République agit énergiquement pour exiger de l'Allemagne l'exécution des engagements pris par elle dans le traité de Versailles. Le Parlement a, de son côté, manifesté sous la forme la plus précise, sa volonté de voir réaliser les conditions intégrales des conditions de la paix. Nous continuerons à seconder ses efforts avec une indomptable ténacité. Les ruines ne seront pas relevées tant que les indemnités solennellement promises aux victimes de la guerre ne leur auront pas été intégralement distribuées, tant qu'il demeurera sur le sol français une souffrance, une misère dûs aux catastrophes des quatre années terribles, nous ne croirons pas notre tâche terminée.

LA GUERISON DES PLAIES

On a lu ensuite une importante déclaration du maréchal Foch, dans laquelle celui-ci montre l'effort de la France dans la bataille engagée.

Il dit en terminant :

« Après avoir éprouvé des pertes cruelles, avoir subi les dévastations profondes, en grande partie systématiques et sans nécessité militaire, après avoir vu infliger à nos populations les traitements les plus barbares, la France a le devoir pour vivre et pour guérir nos plaies, d'assumer sans retard des charges très lourdes qu'elle ne peut supporter sans la pleine exécution des engagements signés par l'ennemi ».

L'UNION DANS LA PAIX

Après la déclaration du maréchal Foch, M. Ogier, ministre des Régions Libérées, prend la parole, au nom du Gouvernement. Il dit :

« Laissons là toute incertitude. Mettre en doute le relèvement intégral de nos régions dévastées serait un blasphème contre le passé du pays ; ce serait douter de notre race, de son ressort et de ses admirables qualités, ce serait douter de la Patrie elle-même.

« La France viendra donc à bout de l'œuvre entreprise. Mais, de même que durant la bataille, une communion de tous les instants a fait participer chaque Français au sacrifice des combattants, de même il convient aujourd'hui que sur l'étendue entière du territoire, toutes les forces s'unissent pour coopérer sans relâche à l'œuvre de reconstitution. Que chaque citoyen n'hésite pas à collaborer à l'œuvre commune, celui-ci apportant l'aide de sa pensée; celui-là le travail de ses mains, cet autre enfin, le concours de ses capitaux et de son expérience. Qu'à l'union dans la guerre, succède l'union dans la paix pour le relèvement de la France dévastée ! »

La cérémonie est alors terminée, la musique de la Garde républicaine joue la marche-cortège de Saint-Saëns, tandis que la foule s'écoule lentement.

LES MAIRES A L'HOTEL-DE-VILLE

Paris, 19 juin. — A l'issue de la cérémonie de la Sorbonne, en l'honneur des Régions libérées, une délégation des Maires des villes martyres a été reçue à l'Hôtel-de-Ville dans le cabinet du Président du Conseil municipal. On y remarquait notamment la présence des Maires des villes de Lens, Verdun, Armentières, Noyon, Montdidier, Pont-à-Mousson, Saint-Quentin, Rethel, Saint-Dié et Thann.

Dans un discours plein d'émotion, M. Delavenne, vice-président du Conseil municipal, a salué les représentants des cités qui se sont dévouées pour épargner à Paris les horreurs de la dévastation.

M. Autrand, préfet de la Seine, a associé à l'hommage rendu aux glorieuses cités leurs municipalités qui ont fait l'admiration du pays pour la façon digne et courageuse dont elles ont accompli la plus pénible des missions.

La vaillance stoïque des villes martyres a également été célébrée par M. Dausset, président du Conseil général.

Au nom de la délégation, M. Pilfre, maire d'Albert, a remercié la Municipalité de Paris de sa manifestation de sympathie.

Un lunch a ensuite été offert aux hôtes de la ville de Paris.

AVANT SPA

HYTHE ET BOULOGNE

Paris, 19 juin. — On affirme que la réunion de Spa avec les représentants allemands, en raison des difficultés pour M. Fehrenbach de constituer un cabinet, serait remise au 10 juillet.

M. Millerand a quitté Paris samedi matin, à 9 heures 45, se rendant à Hythe. Il était accompagné de M. Marsal et du maréchal Foch.

Le voyage du président du Conseil a été décidé sur la demande de M. Lloyd George, et les deux premiers ministres reviendront ensemble à Boulogne.

LES EXPERTS SONT D'ACCORD

On annonce de Londres qu'il se confirme que les experts anglais et français sont entièrement d'accord et ont adopté le principe d'emprunts internationaux gagés sur la dette allemande.

La majeure partie des emprunts reviendrait à la France en vue de la reconstitution des régions dévastées, et une certaine autre à l'Allemagne pour favoriser son relèvement.

Les délégués n'ont pris aucune décision relativement à l'attribution d'une partie des emprunts à l'Italie.

Le projet sera soumis à MM. Millerand et François Marsal.

D'autre part, la réunion du Conseil de l'empire britannique, à laquelle assistaient les ministres anglais et les représentants des Dominions, a examiné la question de l'indemnité allemande. Les experts financiers anglais ont exposé le projet élaboré avec leurs collègues français.

Ce que seront les entretiens

LA QUESTION FINANCIERE

Paris, 19 juin. — Au cours des entretiens de Folkestone, on doit examiner surtout les questions financières, c'est-à-dire les questions des indemnités et des réparations ; on y parlera aussi de la Russie.

Les experts financiers anglais et français sont très satisfaits du projet qu'ils ont mis sur pied.

Si l'accord se faisait sur les bases de ce projet à Folkestone et à Boulogne ce serait un grand pas de fait pour le règlement des questions financières et économiques dans un sens favorable à la France, l'Angleterre, la Belgique, et aussi à l'Italie.

Le point important est que le projet financier soit adopté en dehors de toute considération politique, surtout intérieure.

LA QUESTION RUSSE

La question russe se présente dans de moins bonnes conditions. Il est admis en effet aussi bien du côté anglais que du côté français qu'on n'avance pas sur ce terrain, et on serait de plus en plus convaincu des deux côtés également que Krassine n'a surtout en vue que de prolonger son séjour afin de voir comment tourneront les choses.

En attendant, le Gouvernement des Soviets, semblant donner satisfaction à la Perse, continue en Orient ses opérations qui sont très compromettantes pour la politique anglaise.

LA POLITIQUE ETRANGERE

On peut envisager que par son attitude, le Gouvernement anglais faciliterait l'établissement d'un accord avec la France et les Alliés sur la politique étrangère.

On peut trouver le reflet de cette opinion dans un article du « Daily Telegraph » qui doit être considéré comme une indication exacte des intentions officielles anglaises.

Le fait que le maréchal Foch vient, à la demande de M. Lloyd George, indique que les Anglais veulent remettre la question militaire sur le tapis.

M. Millerand sera à Hythe l'hôte de sir Philipp Sassoch.

A LA CHAMBRE

LES BUDGETS des Travaux Publics et du Travail

Les retraites des Cheminots :: :: vont être majorées :: ::

Paris, 19 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. ARAGO.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget des Travaux publics. Le Ministre des Travaux publics déclare que les négociations pour les majorations des retraites des cheminots sont en cours.

Le transport des soldats tombés à l'ennemi

Divers orateurs demandent la création d'un chapitre destiné à couvrir les frais de transport des corps des soldats inhumés au front réclamés par leur famille.

M. LE TROCQUER annonce que des négociations sont engagées avec les Compagnies pour le transport de nos soldats tombés à l'ennemi, dès que ce transport sera possible.

Le canal du Nord

La Chambre revient à la discussion du Budget des Travaux publics.

Le Ministre annonce que le canal du Nord va être achevé au gabarit de 600 tonnes.

Les derniers chapitres du Budget sont adoptés.

Le maximum de travail

L'ordre du jour appelle la discussion du Budget du Travail. M. JOSSE, parlant dans la discussion générale, montre la nécessité pour toute la France, de pousser au maximum la possibilité de travailler.

La discussion générale du Budget du Travail est close. La discussion des chapitres est renvoyée à lundi, 15 heures.

La reprise des relations entre la Belgique et la Russie

Bruxelles, 19 juin. — M. Jaspar, ministre des Affaires économiques, a fait une longue communication officielle au sujet de la reprise des relations entre la Belgique et la Russie soviétique.

La résolution s'inspire de ce qu'il y a nécessité de rétablir une situation économique normale en Europe, en y faisant participer aussitôt que possible les anciennes populations de l'empire russe, avec les réserves de denrées et de matières premières que celui-ci recèle.

Si le monde entier ne recouvre pas son équilibre économique, il n'y a aucune chance de voir la vie reprendre son cours normal.

La situation actuelle ne peut durer : c'est là une question de salut public.

Le Gouvernement estime que les intérêts engagés en Russie ont beaucoup plus de chance d'être sauvegardés si la Russie renaît à la vie économique ; c'est le seul moyen de mettre fin aux maux et à la stagnation dans laquelle elle se débat.

Les Turcs battent les Anglais

UNE ATTAQUE GENERALE

Londres, 19 juin. — Une dépêche de Constantinople adressée à l'agence Reuter fait connaître que les pertes subies par les troupes britanniques, au cours de leur engagement avec les nationalistes turcs près d'Ismid, ont été plus importantes qu'on ne l'avait tout d'abord annoncé. Le nombre des tués ou des disparus est de quinze, et celui des blessés de 23.

Les forces nationalistes se retranchent sur les collines. Les troupes sont sous le commandement d'Ali Fuad pacha, qui a déjà combattu contre les Anglais en Palestine.

On s'attend à une attaque générale contre les troupes anglaises stationnées dans cette région.

UNE OFFRE GRECQUE

Londres, 19 juin. — M. Venizelos, à la réception des événements d'Ismid, a retardé son départ de Londres.

Le premier ministre grec a eu de longs entretiens avec M. Lloyd George.

On assure que M. Venizelos a offert au gouvernement anglais le concours des troupes grecques en Asie-Mineure et que cette offre ayant été acceptée, recevra une exécution immédiate.

MUSTAPHA KEMMEL PACHA CONDAMNE A MORT

Constantinople, 19 juin. — D'après une dépêche de Constantinople, publiée par la «Radio» de Moscou, Mustapha Kemmal Pacha, dont les troupes continuent à se battre sur les divers points de l'Asie-Mineure, a été condamné à mort par le gouvernement turc.

LA CRISE CHEZ LES CENTRAUX

EN ALLEMAGNE : CABINET FEHRENBACH

Berlin, 19 juin. — Dans les milieux politiques, la formation du Cabinet Fehrenbach semble assurée ; les socialistes majoritaires n'y participeront pas effectivement, mais ils conserveront une neutralité bienveillante. Les nationaux allemands resteront également en dehors de la coalition bourgeoise.

Le Cabinet sera composé de députés du Centre, du parti populaire allemand et de démocrates.

EN AUTRICHE : CABINET RENNER

Vienne, 19 juin. — Les nouvelles qui parviennent ce matin de diverses sources annoncent qu'un nouveau Cabinet Renner est à la veille d'être constitué.

Une évasion extraordinaire

UN SOLDAT ENFERME DANS SA CELLULE CEUX QUI LE GARDAIENT A LA PRISON D'AVESNES.

Le poste de garde, chargé de la surveillance, à la prison militaire d'Avesnes, vient d'être victime d'une mésaventure peu banale :

Dans la cellule numéro 3, était enfermé le soldat Duval, originaire de Paris, auteur de vols commis dans différents établissements militaires du 1er régiment d'infanterie, et à la Sous-Préfecture.

La nuit dernière, le détenu réclama une couverture ; tandis que l'un des soldats de garde, accompagné d'un sous-officier, allait lui en chercher une, Duval réussissait à ouvrir la porte de son cachot, gagner la cellule voisine et s'y enfermer, ce fut pour pour lui l'affaire d'un instant.

Pour donner la couverture au détenu, le sous-officier et l'homme de garde pénétrèrent dans la cellule numéro 3 ; ils n'avaient pas fait trois pas que la porte, vigoureusement poussée par leur prisonnier, se refermait sur eux, à leur tour, ils étaient « en boîte ».

Inutile de dire que Duval profita de la situation, escalada le mur de la caserne et... court encore.

Un cadavre détroussé

Bruxelles, 19 juin. — Vendredi matin, un camionneur de Malines avait repêché dans le canal de Willebroeck, le cadavre d'un Français, nommé D...

Au lieu de prévenir la police, ce camionneur a détroussé le noyé.

Arrêté peu après, on a trouvé sur le sinistre personnage une montre avec chaîne en or, et une importante somme d'argent qu'il avait prise sur le défunt.

La police a mis cet individu en état d'arrestation.

Les Fabricants de sacs à terre FURENT-ILS « embochés » sans le savoir ?

La justice l'admettra difficilement

L'affaire « des sacs », que M. Gobert, le juge d'instruction au parquet de Lille, vient de remettre à jour, pose à nouveau devant le public et la justice, un des plus douloureux problèmes de l'occupation.

Se peut-il que volontairement, sciemment, en toute connaissance de cause, des industriels et des commerçants aient, dans l'unique but de gagner de l'argent, fait confectionner par leur personnel des sacs à terre qui devaient servir à abriter des balles françaises les boches dans les tranchées ?...

Telle est la question qui intéresse et qui est à résoudre.

Il appartient à la justice d'y répondre ou par l'affirmative ou par la négative, après avoir pesé le pour et le contre.

Une chose est certaine : des sacs furent confectionnés.

Certes, les intéressés déclarent à qui veut l'entendre, qu'ils péchèrent par ignorance, qu'ils ignoraient la destination de ces sacs.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cette fabrication commença dès le mois de janvier 1915.

On cite surtout six grandes maisons de Lille, — que nous pourrions nommer, — qui se livrèrent à ce travail. Les boches payaient, nous dit-on, 7 centimes et demie au sac. Le bénéfice réalisé par le commerçants était en moyenne de 4 centimes environ.

Mais, il faut le dire, il y eut à Lille, et nous les connaissons aussi, des industriels et des commerçants qui se refusèrent à accomplir cette besogne, dès qu'elle leur fut proposée. Ceux-là, eurent leurs stocks de marchandises, toiles et cotonnades, réquisitionnés en mars, avril, mai 1915. Les boches envoyèrent certainement une partie de ces tissus dans les maisons qui travaillaient à leur profit. Chose curieuse, on vit à cette époque, certains quartiers de Lille parfaitement approvisionnés en tissus de luxe, étoffes de soie, de satin, servant à la confection des corsets et corsages de luxe. Ces étoffes étaient détournées de la fabrication des sacs, et vendues dans le commerce.

En juin 1915, la fabrication des sacs battait son plein aussi bien à Lille qu'à Roubaix. A cette époque, pourtant, la préfecture fit savoir aux industriels et aux commerçants ce à quoi ils s'exposaient et la population ouvrière employée à ce travail, — des femmes principalement, — se révoltait et refusait de continuer l'œuvre néfaste.

A la même époque également, des interventions françaises avaient lieu auprès des industriels et commerçants coupables, dans le but de leur montrer les conséquences graves de leurs agissements. De France, on fit savoir que les individus qui se risquaient à effectuer pareil travail, encourraient toutes les rigueurs des lois et seraient justiciables des tribunaux militaires.

Un peu plus tard, la feuille « L'Oiseau de France », publiait l'avis suivant, dont les fabricants de sacs purent faire leur profit : « Les mauvais citoyens qui accepteraient des travaux d'un intérêt militaire immédiat ou lointain, se rendraient gravement coupables envers la patrie. Ils s'exposeraient en outre à la rigueur des lois, lorsque le drapeau français flottera à nouveau sur Lille ».

Pris de peur, les industriels et commerçants refusèrent alors de se risquer plus avant en cette aventure, qui pouvait les mener loin.

C'est à ce moment que se produisirent les interventions directes de l'autorité allemande et que plusieurs intéressés subirent des peines diverses et furent envoyés en Allemagne.

Ils n'y restèrent d'ailleurs pas longtemps, — six semaines, — et furent relâchés en vertu d'un article de la Convention de La Haye, qui interdit de faire travailleurs les habitants des régions envahies contre leur patrie.

Pendant ce temps, les Allemands s'emparent des ateliers de confection, essayèrent de faire travailler de force des malheureux et malheureuses, qui se refusèrent d'ailleurs, — disons-le à leur honneur, — d'effectuer cette vilaine besogne.

Très impartialement exposés, voilà les faits.

Des explications données, il reste ceci : pendant des mois, un travail nuisible à nos soldats fut effectué chez nous..

Difficilement, il semble que ceux qui commandaient ce travail, pour lequel ils touchaient la forte somme, pouvaient en ignorer, ou du moins, ne pas se douter, quelle en était la destination.

Quoi qu'il en soit, de tels faits valent d'être examinés à fond.

La justice se doit à elle-même, à la mémoire surtout de ceux des nôtres qui sont tombés, de faire la lumière..., toute la lumière.

Le droit syndical et la Police

CONTROVERSE AU CONGRES DE NANCY

Nancy, 19 juin. — Le Congrès de la Police a adopté un voeu concernant les retraites des policiers, et a examiné la question de l'exercice du droit syndical, et après une controverse assez animée, en décida l'ajournement.

Le siège de la Société des Nations va être transféré à Bruxelles

La Haye, 19 juin. — Selon le « Chicago Tribune », le siège de la Ligue des Nations serait transféré à Bruxelles, à partir du 1er novembre, dans un hôtel offert par le gouvernement belge.

LA PAIX ENTRE LA GEORGIE ET LA RUSSIE

Londres, 19 juin. — La paix a été conclue entre la République de Géorgie et le gouvernement des Soviets, le 12 juin, avec effet rétroactif à partir du 7 mai. Une des clauses du traité attribue Batoum à la Géorgie, mais une autre clause fixe dans les montagnes du Caucase certaines frontières défavorables à la Géorgie. L'opinion publique est très hostile en Géorgie aux conditions du traité. De petits détachements des troupes françaises et anglaises sont en ce moment à Batoum.

ORAGE MEURTRIER EN BELGIQUE

Bruxelles, 19 juin. — Un orage épouvantable s'est abattu sur la région de Namur.

La foudre a fait d'importants dégâts. Une femme, âgée de 34 ans, a été atteinte et a été tuée.

A Salzinnes, près Namur, la foudre est tombée sur une meule de foin, où s'étaient réfugiés un fermier et sa femme. Tous deux ont été tués.

Sur la route d'Andenne, un homme a été atteint par la foudre ; son état est désespéré.

Déserteurs et dénonciateurs condamnés à mort

Le Mans, 19 juin. — Les frères Humbert et Emile Bertrand, originaires de Meurthe-et-Moselle, qui, le 29 octobre 1915, se sont rendus volontairement à l'ennemi, et qui, au camp d'Hammelburg ont bénéficié d'un régime de faveur parce qu'ils trahissaient leurs camarades prisonniers, ont été condamnés à mort par contumace par le Conseil de guerre du 4me corps d'armée.